



DELIBERATION N° 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

PRESIDENCE : M. Jean-Claude PIERRON, Administrateur

PRESENTS: Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSAKKOUN

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Brigitte DEVESA; M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP; Mme Catherine SILVESTRE

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à M. Eric CHEVALIER, 1^{er} adjoint au Maire) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO) ; Mme Véronique PAGE (Pouvoir à M. Gérard TRUCY)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : R&M – RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT
ASSISTANCE STATUTAIRE PROPOSE PAR LE CIG GRANDE COURONNE**

Comme chaque année, il vous est proposé de renouveler la convention d'assistance statutaire avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Cette assistance dont le montant s'élève à environ 2 500 € comprend les prestations suivantes : réponse sur demande aux questions relevant du statut de la fonction publique (assistance téléphonique, écrite et via courriel), l'accès au site Internet du CIG Versailles (études statutaires, base documentaire...), des bulletins d'informations « Point doc», revues trimestrielles « l'essentiel » ...

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles
L'article L1111-1 du CGCT sur la libre administration des collectivités territoriales
La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Les propositions de la Vice-Présidente entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➤ **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à renouveler l'abonnement d'assistance statutaire avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une durée d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,

➤ **D'IMPUTER** les dépenses induites à l'article 6288 du budget principal

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 28/02/2025
et de la publication le 28/02/2025